

SITREVA

Construction de la nouvelle déchèterie de SAULNIERES (28)

Dossier d'enregistrement – Incidences
notables sur l'environnement – PJ08

Installation relevant des rubriques 2710-1 et -2 de la
nomenclature des Installations Classées pour la
Protection de l'Environnement (ICPE)



EMPEREUR Yannick EURL

Coordination Sécurité Niveau 1 Conception et Réalisation

Maîtrise D'Oeuvre

Voirie Assainissement Réseaux Divers

28 Rue des Canaux 28190 Courville sur Eure



anteagroup

Antea Group

Antony Parc I

2-6 place du Général de Gaulle 92160

ANTONY

www.anteagroup.fr/fr

Fiche Signalétique

Construction de la nouvelle déchèterie de SAULNIERES (28) Dossier d'enregistrement – Incidences notables sur l'environnement – PJ08

CLIENT

Raison sociale	Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des déchets (SITREVA)
Coordonnées	19 rue Gustave Eiffel 78120 RAMBOUILLET
Contact / Destinataire	JEAN PAGE Directeur de l'équipement Jean.page@sitreva.fr

DOCUMENT

Date de remise	Septembre 2022
Nombre d'exemplaire remis	Exemplaire informatique
Pièces jointes	-
Responsable Commercial	Miguel NUNEZ

N° Rapport / N° Projet A117753/ CENP220313

Révision A

	Nom	Fonction	Date	Signature
Rédaction	Y.BABIN	Ingénieur d'Etudes	Septembre 2022	
Vérification	M.NUNEZ	Chef de Projets	Septembre 2022	



Sommaire

1	Notice d'impact.....	5
1.1	Occupation des sols.....	5
1.2	Voisinage.....	5
1.2.1	Habitat, population.....	5
1.2.2	Etablissements susceptibles de recevoir du public.....	6
1.2.3	Activité industrielle.....	6
1.3	Identification et évaluation des impacts liés aux installations.....	6
1.3.1	Impact sur le trafic routier.....	6
1.3.2	Gestion de l'eau.....	7
1.3.3	Impacts sur les sols et les eaux souterraines.....	8
1.3.4	Impact sur les eaux superficielles.....	10
1.3.5	Impacts sur la qualité de l'air.....	12
1.3.6	Gestion du bruit et des vibrations.....	14
1.3.7	Paysages et milieux naturels.....	14
1.3.8	Risques naturels.....	15
1.3.9	Patrimoine culturel.....	17
1.3.10	Patrimoine archéologique.....	17
2	Notice de dangers.....	19
2.1	Risques présents sur le site.....	19
2.2	Dispositions prévues vis-à-vis du risque incendie.....	19
2.2.1	Dispositions générales.....	19
2.2.2	Les moyens de lutte contre l'incendie.....	19
2.2.3	Défense incendie.....	19
2.2.4	Risque de collision.....	20
2.2.5	Risque de pollution.....	20
3	Notice Natura 2 000.....	21

Figure 1 : Occupation des sols - Corine Land cover 2012 (Source : Géoportail)..... 5



Figure 2 : Axes routiers à proximité (Source : Géoportail)..... 6
 Figure 3 : Carte géologique (source : infoterre.brgm.fr)..... 8
 Figure 4 : Distance du cours d'eau le plus proche (Source : Géoportail)..... 11
 Figure 5 : Zonage soumis à prescription du PPRN et implantation du site..... 11
 Figure 6 : Emissions de polluants entre 2010 et 2020 depuis la station de Dreux (Source : Lig'Air)..... 12
 Figure 7 : Emissions de CO2 (tonnes/an) en 2018 par secteurs dans la CC du Pays de Dreux (Source : Lig'Air) 13
 Figure 8 : Localisation des ZNIEFF de type 1, au sud-est et nord-est par rapport au site d'étude (Source : Géoportail)..... 15
 Figure 9 : Localisation des zones Natura 2000 par rapport au site d'étude (Source : Géoportail) 15
 Figure 10 : Localisation de la zone de ronflement (Source : Infoterre) 16
 Figure 11 : Zonage sismique de la France (Source : planseisme.fr)..... 17



1 Notice d'impact

1.1 Occupation des sols

D'après l'inventaire biophysique de l'occupation des sols et sa base de données Corine Land Cover 2012, la zone du projet de nouvelle déchèterie à Saulnières est classée en tant que zone agricole (cf. Figure 1).

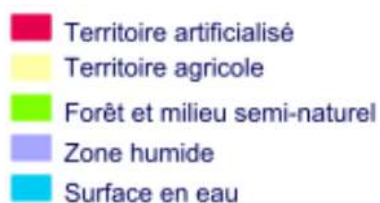


Figure 1 : Occupation des sols - Corine Land cover 2012 (Source : Géoportail)

1.2 Voisinage

1.2.1 Habitat, population

D'après l'INSEE, la population de Saulnières était de 717 habitants en 2017.

Les données d'évolution de la population présentent un taux annuel moyen de variation de la population entre 2008 et 2017 est de 17 %.



Le site se trouve à proximité relative de zones habitées (la plus proche est à environ 150 m).

1.2.2 Etablissements susceptibles de recevoir du public

Aucun Etablissements susceptibles de Recevoir du Public (ERP) est présent à moins de 500 m du site.

1.2.3 Activité industrielle

Aucune installation SEVESO n'est présente sur la commune de Saulnières.

D'autre part, aucune installation classée à autorisation (A) ou enregistrement (E) au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) n'est présente à moins de 200 m de la zone d'étude.

1.3 Identification et évaluation des impacts liés aux installations

1.3.1 Impact sur le trafic routier

a. Etat initial

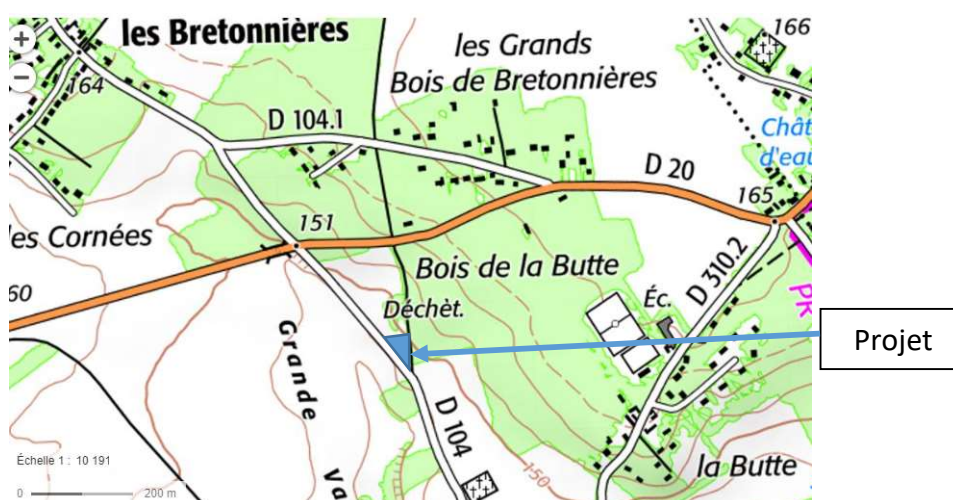


Figure 2 : Axes routiers à proximité (Source : Géoportail)

La déchèterie est desservie par l'axe de la RD104. Cette route présente plusieurs sections avec des différences considérables de circulation. Ainsi, pour tenir compte de la circulation réelle de la section comprise entre la D20 et la ville de Saulnières, un comptage spécifique a été réalisé.

Ainsi, l'étude réalisée par la Direction des Infrastructures Service Maintenance Routière montre, un trafic moyen journalier de XXXX véhicules dont XXX poids-lourds.



b. Gestion du trafic lié à l'activité du site

Le trafic induit par le site sera essentiellement routier. Il sera généré quotidiennement par, les usagers, les PL d'enlèvement des bennes, les PL d'enlèvement des DDS et les PL d'enlèvement des DEEE.

Pour information, le trafic estimé lié à l'activité est le suivant :

- La circulation des PL pour l'enlèvement des bennes qui peut être estimée à 12 PL/j ; en circulation sur le site dans les périodes de fortes activités. Nous avons compté 2 passages porteurs PACKMAT par jour d'ouverture matin et après-midi + 6 bennes commandées au max + les 2 bennes TP gravats en tracteur + l'enlèvement des D3E et DMS en déchetteries.
- La circulation des PL pour l'enlèvement des D3E qui peut être estimée à 1 PL/semaine ;
- La circulation des PL pour l'enlèvement des DDS qui peut être estimée à 1 ou 2 en fonction des marchés PL/semaine ;
- La circulation des véhicules légers des usagers de l'ordre de 60 à 80 VL/j (sur 2 jours d'ouverture /semaine), il est envisagé d'ouvrir davantage en fonction des besoins.

Le trafic lié à la future activité du site représente certes une augmentation du trafic moyen journalier sur la section spécifique de la RD104 menant à la déchèterie. Néanmoins les circulations supplémentaires sont modestes et l'impact sera relativement faible compte tenu que cette section de route est aujourd'hui peu empruntée, le risque de saturation de la circulation est donc écarté.

L'impact de trafic lié à l'activité sur site est considéré comme faible.

1.3.2 Gestion de l'eau

a. Eau potable

Si l'on considère qu'une personne consomme environ 150 litres d'eau par jour, la consommation humaine annuelle estimée est de l'ordre de 45,9 m³ (hypothèses de calcul : présence de l'ordre de 2 personnes sur site, 153 jours par an).

L'eau potable sert principalement aux installations sanitaires du site et autres salles d'eau mais aussi à l'arrosage, au nettoyage général du site et à la mise au point du niveau de la réserve incendie. Ainsi, on peut estimer une consommation annuelle global max à 170m³.

Un compteur d'eau sera installé permettant de déceler d'éventuelles fuites et ainsi éviter une consommation anormale d'eau potable.

b. Effluents liquides du site

Comme indiqué précédemment l'ensemble des effluents produits sur le site fera l'objet d'une gestion spécifique et adaptée.



- Les eaux pluviales issues des voiries et toitures seront collectées par des regards puis passeront par un bassin de rétention et ensuite vers un débourbeur-déshuileur pour être enfin rejetées vers un fossé existant sur la RD104 et dispersées dans le milieu naturel ;
- Les eaux usées seront traitées sur site via un système d'assainissement non-collectif type filtre compact.

1.3.3 Impacts sur les sols et les eaux souterraines

a. Contexte géologique

D'après la carte géologique de la région de Saulnières (éditée par le BRGM – Bureau de Recherches Géologiques et Minières, échelle 1/50 000), ayant réalisé les études géotechniques, la géologie attendue est la suivante :

- Limons des plateaux en placages locaux,
- Formation résiduelle à silex.

Compte-tenu de l'environnement du site, ces formations peuvent être surmontées par des remblais anthropiques.

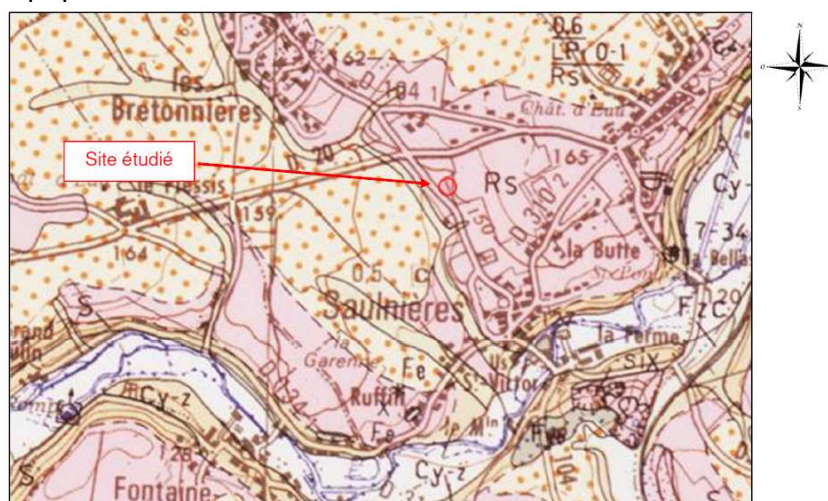


Figure 3 : Carte géologique (source : infoterre.brgm.fr)

Des investigations géotechniques réalisées par GINGER CEBTP ont permis de dresser la coupe géologique locale schématisée ci-après :

- **H0**, horizon constitué de remblais et de terre végétale allant jusqu'aux environs de - **0,9 m/TN**, et possédant des caractéristiques mécaniques globalement faibles à très fortes localement (dû à la présence d'éléments anthropiques) ;
- **H1**, horizon constitué d'argiles et de sables à silex allant jusqu'aux environs de - **6,0 m/TN**, et possède des caractéristiques mécaniques globalement moyennes voir très fortes localement.



D'après les analyses de GINGER CEBTP :

- le matériau testé de l'échantillon de -1,5 à -1,7 m/TN recueilli dans la fouille Ma2 est **classé A1 selon le Guide du Terrassement Routier, ce sol est sensible au phénomène de retrait gonflement des argiles (VBS > 2,0)**,
- Le matériau testé (échantillon de -1,5 à -1,7 m/TN recueilli dans la fouille Ma3) est **classé A2 selon le Guide du Terrassement Routier, ce sol est très sensible au phénomène de retrait gonflement des argiles (VBS > 4,0)**.

Ainsi le risque « retrait/gonflement » doit être pris en compte dans la conception du projet.

Concernant les déblais excédentaires potentiels, le SITREVA peut les évacuer et réutiliser en remblai sur un autre de ses sites et de ses projets de réaménagement. Il n'est pas prévu d'évacuation et élimination en Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI).

b. Suivi de la qualité des sols

D'après le site BASOL sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, aucun site n'est concerné sur la commune de Saulnières.

Tableau 1 : Sites BASOL dans un rayon de 500 m du projet (Source : BASIAS)

Identifiant	Raison sociale	Commune	Activité	Etat d'occupation du site
SSP001165801	Fonderie Technique de Saulnières	Saulnières	Fonderie	Activité terminée
SSP0005120	Fonderie Technique de Saulnières	Saulnières	Fonderie	Activité terminée

c. Contexte hydrogéologique local

Aucun niveau d'eau n'a été rencontré au sein des sondages réalisés pour la présente étude.

→ Zone de Répartition des Eaux (ZRE)

Une Zone de Répartition des Eaux (ZRE) se caractérise par une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins.

L'inscription d'une ressource (bassin hydrographique ou système aquifère) en ZRE constitue le moyen pour l'Etat d'assurer une gestion plus fine des demandes de prélèvements dans cette ressource.



Dans les communes classées en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), les ouvrages, installations et travaux assurant un prélèvement d'eau sont alors soumis à un régime plus strict d'autorisation ou de déclaration au titre de la loi sur l'eau codifiée.

D'après le SIGES Centre-Val-de-Loire, la commune de Saulnières, sur laquelle est implantée le site, fait partie des communes faisant l'objet d'un zonage ZRE pour la nappe d'Albien.

→ **Captage AEP**

D'après l'ARS, le projet ne se situe dans aucun périmètre de protection d'un captage AEP :

→ **Impact des activités du site**

Les installations et activités du site pourraient, comme actuellement, engendrer une pollution accidentelle des eaux ou du sol dans les cas suivants :

- Incendie des stocks de déchets ou des locaux ;
- Dysfonctionnement des équipements liés à la gestion des eaux.

→ **Dispositions prévues**

S'agissant de l'incendie, le bassin des eaux pluviales sera étanche et permettra de récupérer les eaux d'un éventuel incendie. Elles seront ensuite pompées et envoyées en centre de traitement agréé.

S'agissant du dysfonctionnement des équipements liés à la gestion des eaux :

- Le site comprendra un dispositif dont le dimensionnement sera adapté et qui sera maintenu en fonctionnement : les eaux pluviales seront collectées et tamponnées dans un bassin rétention/décantation puis passeront par un débourbeur-déshuileur. Le débourbeur-déshuileur sera nettoyé annuellement. Les huiles et les boues de curage du débourbeur-déshuileur seront envoyées en centre de traitement agréé.
- Les eaux usées du site seront traitées sur site via un système d'assainissement non-collectif type filtre compact.

1.3.4 Impact sur les eaux superficielles

a. Contexte hydrographique

Le cours d'eau le plus proche du site est La Blaiser situé à environ 730 m au Sud du site.



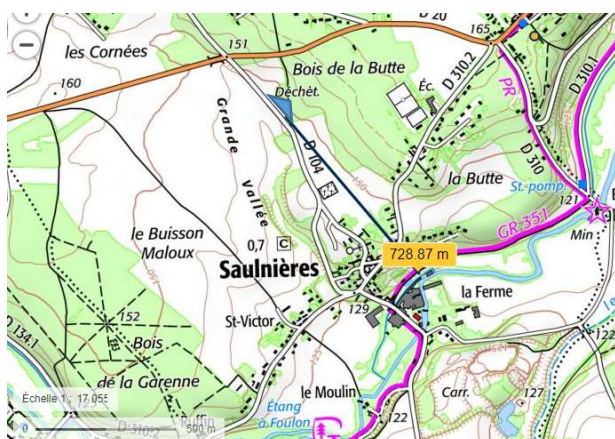


Figure 4 : Distance du cours d'eau le plus proche (Source : Géoportail)

La commune n'est pas soumise à un PPRN inondations. La commune de Dreux à 7km est soumise au PPRN.



Figure 5 : Zonage soumis à prescription du PPRN et implantation du site

b. Impact des activités du site

Les installations et activités du site pourraient engendrer une pollution accidentelle des eaux superficielles dans les cas suivants :

- Incendie des déchets induisant la production d'eaux d'extinction riches en matières en suspension et produits imbrûlés ;
- Renversement de déchets dangereux liquides ;
- Dysfonctionnement des équipements liés à la gestion des eaux.

c. Dispositions prévues



Le site comprendra des dispositifs d'eaux pluviales et d'eaux usées dont le dimensionnement sera adapté et qui seront maintenus en fonctionnement.

Les effluents rejetés seront exempts :

- De matières flottantes ;
- De produits susceptibles de dégager, en égout ou dans le milieu naturel, directement ou indirectement, des gaz ou vapeurs toxiques, inflammables ou odorantes ;
- De tout produit susceptible de nuire à la conservation des ouvrages, ainsi que des matières déposables ou précipitables qui, directement ou indirectement, sont susceptibles d'entraver le bon fonctionnement des ouvrages.

Le rejet des eaux pluviales et usées après traitement dans le milieu naturel respectera les prescriptions réglementaires en vigueur.

1.3.5 Impacts sur la qualité de l'air

a. Etat initial

L'association Lig'Air est un organisme chargé de la surveillance de la qualité de l'air en Centre Val de Loire. La station la plus proche du projet est la station de Dreux. L'évolution des polluants mesuré entre 2012 et 2020 sur cette station à 14 km de la déchèterie de Saulnières sont les suivantes :

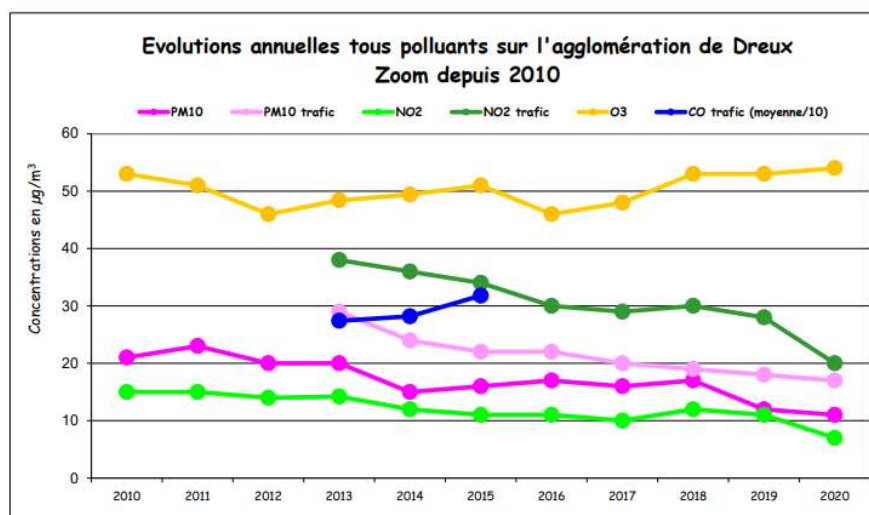


Figure 6 : Emissions de polluants entre 2010 et 2020 depuis la station de Dreux (Source : Lig'Air)

La figure suivante permet d'estimer la contribution des différents secteurs d'activités aux émissions de CO₂ sur la CC du pays de Dreux (année 2018). Elle permet notamment d'avoir une estimation de la contribution des secteurs « résidentiels » et « trafic routier » à l'émission de CO₂, ces deux activités étant fortement présentes dans le secteur.



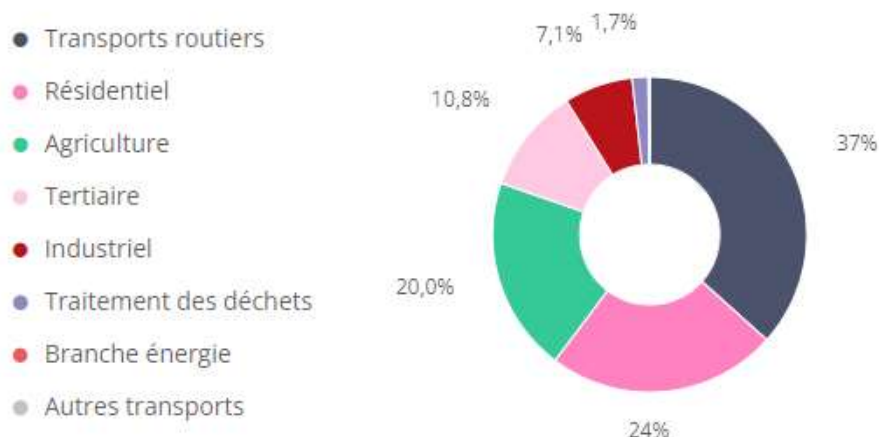


Figure 7 : Emissions de CO2 (tonnes/an) en 2018 par secteurs dans la CC du Pays de Dreux (Source : Lig'Air)

b. Rejets atmosphériques générés par le site

Les activités du site pourront être à l'origine d'émissions atmosphériques et notamment de production de particules générées par les mouvements des engins et camions lors du transport.

De même, des émissions olfactives liées à la présence de déchets pourront être générées.

Les habitations les plus proches seront potentiellement impactées par ces nuisances, du fait de leur situation à proximité du site. Néanmoins, du fait de la présence forte du résidentiel et du trafic routier autour du site du projet, la pollution atmosphérique générée par le site est à relativiser. Ceci d'autant plus que des rejets sont déjà générés par le site et que la réhabilitation n'engendrera pas de modifications subsidiaires de l'installation.

c. Gestion des déchets générés par le site

Les principaux déchets générés par l'exploitation du site seront des déchets industriels banals (chiffons, gants...) ou des déchets ménagers liés aux activités de bureau (papier, cartons, gobelets...).

Ces déchets seront stockés dans des contenants adaptés à l'abri de l'humidité avant d'être collectés et traités par les filières adéquates.

Par ailleurs, les quantités produites seront suffisamment faibles pour ne pas entraîner de nuisance.

Les boues de curage du déboureur déshuileur seront envoyées en centre de traitement agréé.



1.3.6 Gestion du bruit et des vibrations

a. Etat initial

Aux alentours du site, le bruit est essentiellement généré par la circulation routière (D104 puis D20).

b. Bruit et vibrations générés par le site

Les bruits et vibrations engendrés par le site proviendront principalement de la circulation des véhicules.

Les émissions en limite de propriété devront être inférieures au seuil de 70 dBA fixé par la réglementation et respecter les seuils de bruit fixés pour la protection des salariés.

Par ailleurs, l'impact des installations est toutefois à nuancer sur les émissions sonores extérieures compte tenu de la proximité d'axes routiers et du fait de leur éloignement des zones habitées. De même, il est rappelé qu'une déchèterie était déjà en service sur une partie de la parcelle.

c. Dispositions prévues

La principale disposition contribuant à limiter l'impact sonore du site sera la limitation de la vitesse de circulation des véhicules à l'intérieur du site à 15 km/h.

Au regard de ces éléments, les activités du site ne généreront pas de nuisances sonores importantes. Les seuils imposés par la réglementation seront respectés.

1.3.7 Paysages et milieux naturels

Le site est localisé dans une zone agricole, sans habitations à proximité.

Deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) sont situées à proximité du site.

Ces zones sont situées :

- A 2,5 km au Sud-Est : Z.N.I.E.F.F. de type 1 « Landes des cotes de Villiers » ;
- A 5,5 km au Nord-Est : Z.N.I.E.F.F. de type 1 « Pelouses de la cote blanche ».



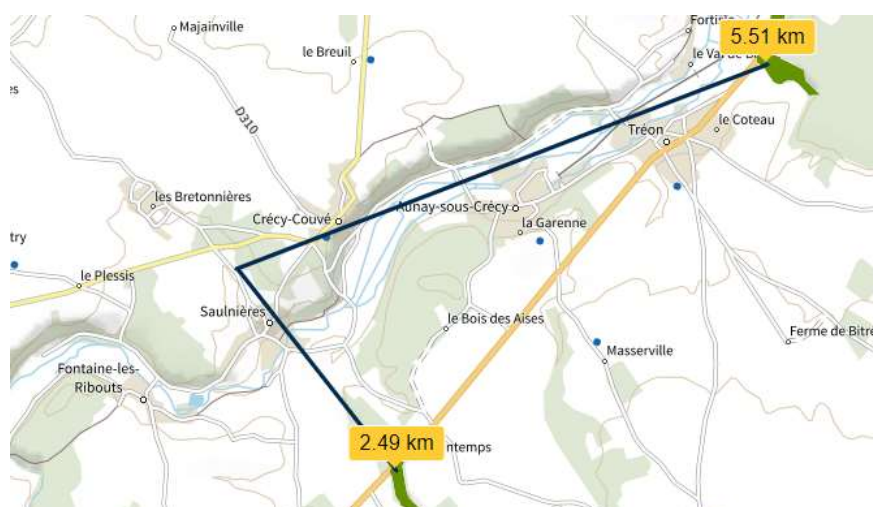


Figure 8 : Localisation des ZNIEFF de type 1, au sud-est et nord-est par rapport au site d'étude (Source : Géoportail)

Trois Zones Natura 2000 sont situées à proximité du site.

Ces zones sont situées :

- A 1,7 km au Sud-Ouest : Natura 2000 Directive Oiseaux « Forêts et étangs du Perche »;
- A 2,5 km au Sud-Est : Natura 2000 Directive Habitat « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents »;
- A 5,5 km au Nord-Est : Natura 2000 Directive Habitat « Vallée de l'Eure de Maintenon à Anet et vallons affluents ».

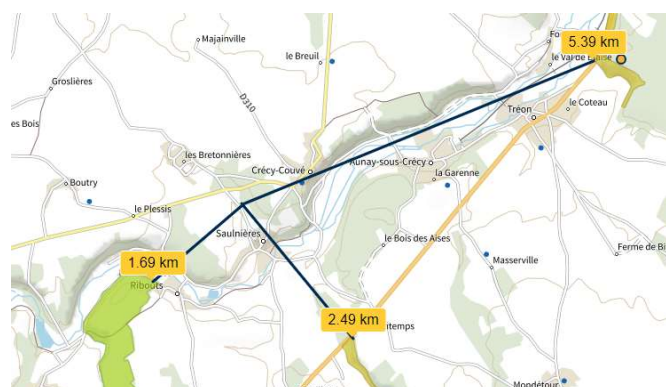


Figure 9 : Localisation des zones Natura 2000 par rapport au site d'étude (Source : Géoportail)

Du fait que le site du projet abritait déjà une déchèterie, l'impact de la nouvelle déchèterie est déjà amorcé. Cependant, le projet visera la meilleure intégration possible des nouvelles installations dans le paysage.

1.3.8 Risques naturels

D'après le site Internet de prévention des risques majeurs (georisques.gouv.fr), la commune de Saulnières est soumise aux risques suivants :



- Mouvement de terrain ;
- Transport de marchandises dangereuses.

a. Risque d'inondation

La commune de Saulnières n'est pas soumise à un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).

b. Risque de mouvement de terrain

Selon les données du site Géorisques, la commune de Saulnières est exposée à un aléa moyen quant au phénomène de retrait/gonflement des sols argileux.



Figure 10 : Localisation de la zone de gonflement (Source : Infoterre)

c. Risque de mouvement de terrain lié aux cavités souterraines

Une cavité souterraine désigne en général un « trou » dans le sol, d'origine naturelle ou occasionnée par l'Homme. La dégradation de ces cavités par affaissement ou effondrement subite, peut mettre en danger les constructions et les habitants.

D'après les données du site Géorisques, la commune de Saulnières n'est pas soumise à un Plan de Prévention des Risques quant à la présence de cavités souterraines.

d. Risque sismique

La zone d'étude est située en zone de sismicité 1 soit un risque très faible (cf. Figure 11).



Aucune disposition constructive n'est à prendre en compte.

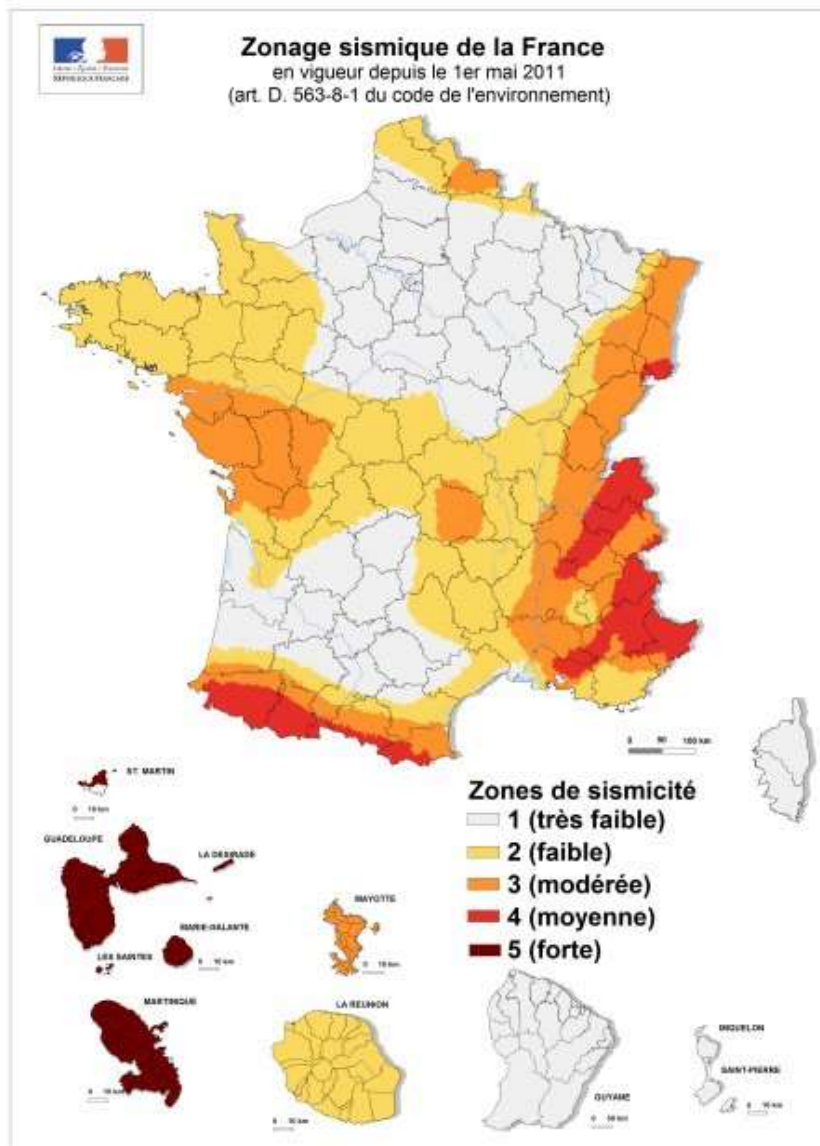


Figure 11 : Zonage sismique de la France (Source : planseisme.fr)

1.3.9 Patrimoine culturel

D'après la consultation de la base de données Mérimée du Ministère de la Culture, aucun monument historique n'existe sur le territoire de Saulnières.

Le projet n'induit pas d'impact spécifique sur le patrimoine culturel à proximité du site.

1.3.10 Patrimoine archéologique



D'après l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), il n'y a pas de site archéologique recensé sur la commune. Néanmoins, il est important de garder à l'esprit que les informations fournies par l'INRAP ne sont qu'indicatives et que des gisements non répertoriés peuvent exister.



2 Notice de dangers

2.1 Risques présents sur le site

Les principaux risques présents sur le site proviennent du fonctionnement même de l'installation et des produits qui y sont stockés :

- Risque de collision entre les véhicules ;
- Risque d'incendie au niveau des zones de stockage de déchets ;
- Risque de pollution du milieu naturel.

2.2 Dispositions prévues vis-à-vis du risque incendie

2.2.1 Dispositions générales

Les principales dispositions visant à réduire la probabilité de départ de feu sur le site seront les suivantes :

- L'interdiction de fumer ou d'apporter un feu sur l'ensemble du site ;
- Le contrôle des accès des personnes étrangères au site ;
- La limitation des quantités de déchets inflammables stockées.

Les consignes de sécurité seront clairement affichées avec les plans d'évacuation.

2.2.2 Les moyens de lutte contre l'incendie

Les moyens matériels internes pouvant être mis en œuvre par le personnel seront constitués par des extincteurs répartis en fonction des risques. Les différents extincteurs seront appropriés aux risques à combattre. L'ensemble de ces matériels fera l'objet d'une maintenance et de vérifications périodiques.

En cas de départ de feu, l'alerte téléphonique des secours externes est possible à partir du site. Les agents étant équipés de leur téléphone personnel et le local agent comprenant un téléphone fixe permettant d'alerter les secours.

Le personnel en charge de l'exploitation du site connaîtra et sera formé aux risques et aux mesures à prendre en cas d'incident.

2.2.3 Défense incendie

Les moyens de lutte contre l'incendie sont présentés précédemment au sein de la PJ n°21.



2.2.4 Risque de collision

Afin d'éviter les risques de collision les mesures suivantes seront prévues :

- La séparation des zones de circulation entre les PL et les VL ;
- La mise en place d'une signalétique adaptée ;
- La vitesse de circulation sur le site sera limitée à 15 km/h.

2.2.5 Risque de pollution

En cas de pollution et/ou déversement accidentel (fuites d'huile d'un des engins intervenant sur le site, hydrocarbures, ...) au niveau des voiries, le personnel sera formé à l'utilisation de produits absorbants et autres techniques visant à circonscrire la pollution.

Le risque de pollution du milieu naturel est maîtrisé par l'imperméabilisation des surfaces d'exploitation et la collecte et le traitement des eaux de ruissellement par le débourbeur déshuileur puis leur rejet vers le réseau pluvial de la Ville. Un bassin permet d'isoler les eaux en cas de pollution. Aucun rejet ne sera réalisé dans le milieu naturel.

Les produits stockés sur site susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement seront stockés à l'abri des intempéries sur rétention et équipés le cas échéant de conteneur double peau.



3 Notice Natura 2 000

Le site n'étant pas situé en zone Natura 2000, aucune notice n'a été rédigée.



Observation sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable ; en conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou reproduction partielle de ce rapport et de ses annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'Antea Group ne sauraient engager la responsabilité de celle-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.




anteagroup